

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6199**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences et Technologies Mention Aménagement, Urbanisme et Développement des Territoires AUDT Spécialité Construction et Aménagement durable

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Lille 1 Sciences et Technologies, Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université de Lille I, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnels sont capables d'appréhender les objectifs et contraintes internes comme externes d'un projet de construction et/ou d'aménagement, en vue d'assister les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'opérations durables pour la ville de demain. Ils peuvent intervenir dans des phases diagnostics, définitions, conceptions voire réalisations de projets en neuf comme en réhabilitation / rénovation.

Leur connaissance des éléments constituant la construction et la ville vise à permettre actions et décisions en connaissance des différents niveaux d'application (technique, tactique, stratégique). Ils contribuent à un dialogue efficace avec l'ensemble des corps de métiers intervenant sur les projets.

Ingénierie, coordination, conception et conduite opérationnelle de projets territoriaux et urbains dans les champs de la construction d'ouvrages, de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'équipement Conduite opérationnelle de projets - MOA & MOAd (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'ouvrage déléguée) de la conception jusqu'au suivi de chantier

Assistance à maîtrise d'ouvrage (études préalables & aides à la décision : études de faisabilité, programmations, expertises, ...)

Management et animation de projets territoriaux et urbains

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ils exercent leur activité, le plus souvent au sein d'équipes pluridisciplinaires, dans les secteurs de la construction, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement durable et de l'accessibilité. - collectivités locales et territoriales

- entreprises publiques (OPAC, HLM, syndicat intercommunal)

- sociétés d'économie mixte

- bureaux d'études techniques

- secteur privé de l'immobilier

- organismes d'état (DDE, CETE)

Chargés d'affaires et/ou d'opérations dans la construction (projet routier, Chargé d'études, chargé de mission en aménagement (suivi de travaux, accessibilité, voirie et réseaux divers), Ingénieur d'études, d'affaires (conception, aménagement) Chargé de maintenance du patrimoine (bâti)

Consultant, chargé d'affaires, chargé d'opérations en aménagement, agent commercial

Contrôleur technique (bâtiments en construction), responsable technique

Responsable de service aménagement (voiries, routes, espaces publics..)

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

F1106 : Ingénierie et études du BTP

C1503 : Management de projet immobilier

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

M1

Organisation des enseignements du premier semestre S1: 5 UE 30 crédits (6 crédits par UE)

* UE 1 Savoirs fondamentaux en aménagement : grands enjeux et évolution des politiques et des outils d'aménagement en France, connaissance de la construction

* UE 2 Outils et langues : groupes de niveaux en anglais, techniques de l'enquête, statistique, cartographie, sémiologie graphique, SIG, conception 3D, télédétection

- * UE 3 Cadre juridique et institutionnel de l'aménagement : connaissance des cadres politico-administratifs et systèmes de compétences, cadre juridique en matière d'aménagement et d'urbanisme, urbanisme réglementaire
- * UE 4 Développement et disparités territoriales (sauf CAD) : inégalité et déséquilibres territoriaux, polarisation, métropolisation, etc. et grandes tendances démographiques actuelles en Europe
- * UE 5 Construction durable (CAD) : construction des bâtiments et des ouvrages dans une perspective de développement durable (aspects technologiques, organisationnels et économiques, en phase de conception, de travaux, d'utilisation, et de fin de vie)

* UE de spécialisation au choix :

UE 6 Technologies de construction

UE 7 Europe : espace et civilisation, fondement de l'identité européenne, Europe et diversité culturelle

UE 8 Histoire de l'urbanisme, approche statistique du projet et du développement des territoires, étude de cas

UE 9 Transport et organisation spatiale, initiation aux problématiques socio-spatiales des transports en milieu urbain, rôle des transports dans le développement des territoires

UE 10 Développement durable, théorie du développement durable, diversité et complémentarité des approches (environnementale, sociale, économique)

UE 11 Concepts et acteurs : tourisme, culture, patrimoine

Organisation des enseignements du second semestre S2: 3 UE 30 crédits

* UE de spécialisation au choix :

UE 14 Cadres régionaux de l'urbanisme et du développement local en Europe

UE 15 Activités économiques, aménagement et développement des territoires

UE 16 Environnement et risques

UE 17 Maîtrise de la construction

UE 18 Gestion, communication, marketing appliqué au tourisme

* UE 19 Atelier d'aménagement territoriale et urbain (collectif) : acquisition des méthodes du diagnostic territorial et élaboration de scénarii

* UE 20 Stage en milieu professionnel (individuel) : donner aux étudiants les éléments de cadrage nécessaire à la compréhension des missions qui leurs seront confiées, les méthodes de la recherche documentaire, la construction d'un argumentaire, ainsi que les éléments nécessaires à la production d'un rapport de stage

M2

Organisation des enseignements premier semestre S3 : 6 UE 30 crédits (5 crédits par UE)

* UE 1 Maîtrise d'ouvrage, urbanisme opérationnel : Outils de l'urbanisme opérationnel, montage de projets urbains, maîtrise du foncier, élaboration d'une ZAC, rôle de la maîtrise d'ouvrage dans la conduite d'opérations

* UE 2 Equipement du bâtiment, ambiance, et H-QE (Haute Qualité Environnementale) : définition du confort, ambiances et environnements d'une construction, intégration dans la conception de projets : plus-values, enjeux

* UE 3 Hydrologie urbaine : prise en compte des problèmes liés à l'eau dans les projets d'aménagement, problèmes de gestion des ressources en eau, de protection des milieux naturels, de gestion des eaux pluviales

* UE 4 Gestion opérationnelle des ZAC : études de cas et de projets, compréhension et maîtrise des connaissances techniques nécessaires aux études d'urbanisme de type ZAC

* UE 5 Réseaux techniques urbains, techniques de dépollution : RTU et développement urbain, coût, accroissement en linéaire et en encombrement du sous-sol, contraintes pour l'aménageur, dépollution des friches industrielles

* UE 6 Voirie urbaine, accessibilité et sécurité : règles de dimensionnement, trafic, nuisances, intégration paysagère

Organisation des enseignements du second semestre S4 : 2 UE 30 crédits

* UE 7 Atelier de projet et maîtrise des outils (collectif) : diagnostic, élaboration de scénarii, proposition de projets ou de préconisations (mise en situation professionnelle), utilisation des SIG, d'Autocad, de schémas heuristiques, de la télédétection

* UE 8 Stage professionnel et mémoire (individuel) : la mission doit permettre l'intégration professionnelle de l'étudiant. Il donne lieu à un rapport soutenu devant un jury de professionnels et d'universitaires.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé de manière illimitée

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		oui personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26-01-1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X		non
Après un parcours de formation continue	X		oui personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26-01-1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		oui personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26-01-1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		non
Par expérience dispositif VAE	X		oui personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26-01-1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au journal officiel du 27 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.univ-lille1.fr/ofip

Autres sources d'information :

USTL

Lieu(x) de certification :

USTL

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

USTL

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°31470